

Procès verbal du Conseil d'Ecole d'Arnac la Poste du 19/10/2021

1. Présentation des membres du Conseil d'Ecole

- Mme l'Inspectrice de circonscription : Mme Ayral-Cadet (excusée)
- Mme le Maire
- Mme Dupuis : élue municipale.
- DDEN : Mme Roch et M. Vigor
- Parents d'élèves : Mme Boiron, Mme Tijeras (présidente de l'association « les enfants d'abord»), Mme Triffaut, Mme Chanton, M. Desmassias.
- Enseignants : Mme Lacroix, M. Duchier, Mme Theillaud, Mme Précigout,
- ATSEM : Mme Ribière

Modalités de diffusion du compte-rendu

Affichage du PV sur le panneau côté élémentaire et maternelle.

Diffusion du compte-rendu : envoyé par mail et sur le site de la commune

2. Effectifs et Répartitions

CM1/CM2 : 18 élèves dont 9 CM1 et 9 CM2

CP/CE1/CE2 : 19 élèves dont 10 CP, 4 CE1 et 5 CE2

TPS/PS/MS/GS : 15 élèves dont 3 GS + 5 MS + 6 PS + 1 TPS (1 arrivée prévue en GS en novembre)

Total de l'école : 52 élèves

3. Questions Pédagogiques

a) Sorties régulières

PISCINE

Si possible (en fonction du contexte sanitaire) : Piscine pour cycle 2 et 3 : les lundis en P4 (février à Pâques) pour CP CE1 CE2 et P5 (Pâques à juillet) pour CM1 CM2. Seulement 2 parents agréés. Mme Triffaut intervient en nous précisant qu'une ancienne maman d'élève agréée pourrait se rendre disponible pour nous accompagner.

Suite à notre demande lors du précédent conseil d'école pour la prise en charge d'un MNS par la mairie la réponse apportée fut la suivante (1330 vs 630 euros) :

« Je reviens vers vous pour votre demande de prise en charge de séances de piscine avec MMS.

Bien que nous comprenons votre problématique, il nous est impossible de répondre favorablement à votre demande.

En effet, comme le stipule le BO, apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

C'est donc à l'éducation nationale de prendre en charge les frais occasionnés par cet enseignement au même titre que les Mathématiques, le Français etc...

La commune d'Arnac La Poste participe déjà fortement financièrement pour que cette activité puisse avoir lieu (prise en charge des frais de transport et frais des séances d'accès à la piscine).

Les communes ne peuvent pas systématiquement se substituer aux charges qui incombent à l'Etat. »

M. Desmassias intervient pour stipuler qu'il est dommage que pour des raisons politiques (répartition des engagements financiers entre l'Etat et la municipalité), les élèves ne puissent pas bénéficier d'un MNS.

Mme Tijeras intervient qu'en disant que si l'association des parents d'élèves en avait les moyens, elle aurait participé.

Une solution est pour cette année scolaire de prendre sur le budget de fonctionnement de l'école (qui est confortable pour notre école) afin de ne pas avoir à demander une subvention supplémentaire à la mairie. Cette solution provisoire est choisie pour le cycle 3 en particulier (en vue du collège, par rapport au savoir-nager). Cela fait en effet 2 ans que les élèves n'ont eu de cycle piscine.

Il est émis la possibilité d'émettre un appel à la population qui serait intéressée pour passer l'agrément afin d'accompagner l'école à la piscine.

BIBLIOTHEQUE : une classe par semaine soit rotation toutes les 3 semaines.

b) Sorties sportives :

Elles sont organisées grâce à l'affiliation USEP.

Prévu pour le moment :

-courses aux bouchons 22 novembre (CP CE1 CE2) : elle aura lieu au stade d'Arnac-la-Poste avec les école de Saint-Hilaire-la-Treille et de Saint-Sulpice-les-feuilles.

Prévu à partir de P3

Cycle 1 : - orientation

- athlétisme « autour des contes »

Cycle 2 et 3: - orientation

- athlétisme

L'école a emprunté des vélos en septembre et octobre ce qui a permis à tous les enfants de CP, CE1, CE2 d'apprendre à rouler ainsi qu'à plusieurs élèves de maternelle.

+ emprunt de matériel de sport à la circonscription toutes les périodes : Tapis, matériel Wesco, cirque (ce matériel est récupéré à chaque besoin par les employés communaux).

c) Sorties prévues :

De proximité :

- Journée du patrimoine : exposition sur les moyens de transport à la mairie
- Intervention du Syded au sein des classes de cycle 1 et 2 pour travailler sur le tri des déchets
- Spectacle théâtre du cloître : élémentaire 'Prélude en bleu majeur' le 02/12 avec intervention de la compagnie au sein des 2 classes (intervention financée par le théâtre du cloître) le 30 nov et GRRRRR !! pour les maternelles le 10/02
- JMF (Jeunesses Musicales de France) : en France.
- Musée de Rochechouart : 06/12 pour mater + cp ce1 ce2 (prise en charge du transport par le Conseil Départemental).
- Musée pour CM (à définir)
- Spectacle proposé par la ligue de l'enseignement : pour la classe de maternelle (Spectacle à Dompierre-les-Eglises).

Fin d'année :

- mater : 21/06 : sortie à Limoges sur la journée (ravalement de facades et d'une gare à l'autre)
- CM travail autour de la BD avec venu d'un auteur et d'un illustrateur en classe.
- cycle 2 : cité des insectes.

d) organisation du temps scolaire

L'organisation de la semaine scolaire est la suivante :

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Matin : 9h00 à 12h00 et après-midi : 13h30 à 16h30

L'accueil des élèves a lieu 10 min avant, soit : 8h50 le matin et 13h20 l'après midi.

La sortie des élèves de maternelle se fait dans la salle de motricité ; la sortie des élémentaires se fait par le portail.

Rappel : Feuille de décharge pour les enfants qui partent exceptionnellement pendant les horaires de classe à faire signer par les parents à la sortie.

Surveillance de la pause méridienne : Mme Soulat et Mme Wagner surveillent côté élémentaire les élèves du CP au CM2 et Mme Ribière surveille les élèves de la maternelle pour le côté maternelle.

e) L'APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Les mardis (CP CE1CE2 CM1 CM2) de 16h30 à 17h30. Mme Précigout prendra en charge un groupe d'élémentaire sur les périodes 2 et 3.

Les enseignants constatent que le temps d'APC est plus efficient car le temps effectif d'APC est plus conséquent et en parallèle les autres élèves ne sont plus au sein de l'école ce qui ne perturbe pas le temps d'APC.

f) Activités autour de Noël : décembre 2021

Marché de Noël : en suspens car nous devons attendre quelles seront les contraintes sanitaires au moment venu. Si celui-ci est maintenu, le marché pourrait avoir lieu le vendredi 10 décembre 2021. L'association des parents d'élèves se chargerait de la buvette.

Un repas de Noël sera proposé aux élèves par la mairie (date à définir).

L'amicale des anciens élèves cinéma va se réunir et étudier la possibilité de payer une séance de cinéma pour les enfants avant Noël.

4. Vie Scolaire

a) Présentation et vote du règlement intérieur.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Modification de l'article suivant du règlement intérieur : En cas de retard, et dans l'impossibilité de joindre les parents, l'enseignant ou le personnel communal responsable conduira l'enfant à la cantine à midi ou à la garderie à 16 h 45. »

Il est proposé de le remplacer par ce nouvel article : « En cas de retard, et dans l'impossibilité de joindre les parents, l'enseignant ou le personnel communal responsable conduira l'enfant à la cantine à midi ou à la garderie à 16 h 45 uniquement s'il est inscrit en mairie pour la fréquentation des services périscolaires. S'il n'est pas inscrit, la gendarmerie sera contactée en dernier recours. »

Partie médicaments : modification avec la précision : interdiction stricte sauf dans le cas d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

b) Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année 2020-2021

* **Cotisation** 2020/2021 : l'ensemble des familles a versé 296 €

* **Recettes** des actions réalisées par la coopérative scolaire pour aider au financement des sorties et activités éducatives :

- Bénéfice des photos de classe : 340 €

- Chocolat : 800,15 €

- participation parents : 114

- recette fete école : 154,8

* **Subventions de la municipalité** : 255 € +140 pour la coopérative.

Total recette : 2099,95€

* **Dépenses**

Adhésion OCCE et USEP : 582,15 €

Achat livre Noël : 102,6 €

Tourbière des dauges : 600 €

Frais de compte : 10,4€

Activités pédagogiques (cuisine, jardinage, caisse de rangement, ...): 572,98 € environ

Total dépenses : 1868,13

Bilan : +231,82 euros pour l'année 2020-2021

***Bilan: Nous débutons l'année 2021- 2022 avec 7972,49 €**

Coût des affiliations OCCE (assurance établissement et fonctionnement de la coopérative scolaire) et **USEP** (accès aux sorties sportives et au prêt de matériel sportif) : 483€
Les **cotisations** de la coopérative scolaire ont été perçues à une hauteur de 211€.

Mme Triffaut regrette qu'il ait été demandé 6€ de participation à la coopérative scolaire comme les années précédentes compte-tenu du contexte sanitaire (une demande de participation de moitié aurait pu être préférée).

Mme la Directrice informe qu'il n'y aura pas de participation financière demandée aux familles pour chaque sortie de proximité (pour cette année scolaire pour soulager les familles). A chaque sortie, il sera annoncé aux familles, le coût de la sortie (pris en charge ainsi par la coopérative scolaire) et le coût du transport (pris en charge par la municipalité).

c) Remerciements Mairie, Associations.

Merci à la Mairie pour les subventions annuelles 2020-2021

5. Santé-Sécurité

a. PPMS :

L'exercice alerte intrusion a été fait courant septembre comme demandé par l'inspection. L'exercice s'est correctement passé.

1 exercice PPMS concernant le risque tempête a été fait hier comme demandé par l'inspection. L'exercice s'est correctement passé.

b. Bilan alerte incendie :

Le premier exercice s'est bien déroulé ; les personnels seulement étaient prévenus. L'exercice a eu lieu en septembre 2021.

Le départ de feu était en salle de sieste » ; l'évacuation s'est faite en une minute seize dans la cour coté élémentaire.

6. Rythme scolaire

Actuellement 4 jours pour une durée de 3 ans.

7. Protocole sanitaire

Port du masque: depuis le 18 octobre, il n'est plus obligatoire dans les espaces clos pour les enfants. (Sauf contrordre).

Limitation du brassage: Les élèves de maternelle constituent un groupe et les élèves d'élémentaire constituent un autre groupe.

Nettoyage et désinfection: aération (avant l'arrivée des élèves, lors des récréations, pendant la pause méridienne).

Désinfection des points de contact le soir.

L'application des gestes barrières sera continuée, avec une vigilance accrue : lavage des mains à l'arrivée et au moment des récréations, avant et après la cantine,.

8. Divers

Travaux : La salle de classe au bout du couloir a été refaite cet été : peinture, sol, abaissement du plafond. Cela a coûté 14 000 euros à la commune (dont 50% de subventions). Du nouveau mobilier a été également financé à hauteur de 1 500 €.

L'insonorisation en est ainsi meilleure. A ce jour, cette salle est utilisée par les classes élémentaires pour les arts plastiques, les sciences...
L'été prochain, c'est la classe de maternelle qui sera refaite.

QUESTIONS

- Avec l'allègement du protocole, les serviettes tissus sont-elles toujours proscrites à la cantine ?

La mairie ne souhaite pas diminuer le protocole au niveau de la cantine mais le maintenir à un niveau élevé (service à l'assiette, tables fixes... les serviettes en papier font ainsi partie du protocole). Il est demandé si les maternelles peuvent (d'un point de vue pratique) retrouver une serviette en tissu qui est plus simple d'utilisation. Mme le Maire dit que cela dépendra des évolutions du contexte sanitaire.

- les entrées sont toujours servies avec assaisonnement. Peut-il en être autrement?

Les agents ont signalé à Mme le Maire que l'assaisonnement est en général léger. Il est par ailleurs noté que cela est compliqué d'un point de vue pratique. Par contre, s'il y a des problèmes d'allergie, cela serait différent.

Mme le Maire signale qu'un employé « service civique » (Vincent) (à partir du 1^{er} novembre) interviendra à la cantine dont auprès des maternelles pour en définir les besoins.

Les élèves de maternelle ont des difficultés à rester en place et à manger convenablement à table. Cet employé assistera ainsi.

Après la Toussaint (théoriquement), par équité entre communes au sein de la communauté de commune, il est proposé 1h d'activité périscolaire (par semaine) à charge de la communauté de communes et de la commune. Il sera demandé une participation financière de 6 euros par trimestre pour la famille dont l'enfant participe à ces activités. Ces activités seront par tranche d'âge (1 animateur pour 12 enfants) ; une activité sportive, une activité musique et une activité sur les gestes pour porter secours sont prévues. Les enfants inscrits devront rester sur l'heure entière.

Sur le temps de la garderie, une 2^{ème} service civique devrait être recrutée. Elle serait présente pour proposer des activités à une partie des élèves (en appui à Mme Gauthier).

M. Vigor demande ce qu'il en est de la caisse des écoles. Celle-ci est fermée sur notre commune. Elle n'existe plus. Ainsi, la municipalité verse directement des subventions à la coopérative scolaire ou via le financement direct du transport scolaire.

Mme Tijeras intervient car elle a été contactée par des parents pour l'informer que certains élèves dès la primaire utilisent les réseaux sociaux. Il s'agit aussi de mettre en avant ce type de pratique dont les parents ne sont peut-être pas au courant. Mme la Directrice informe qu'elle va bénéficier d'une formation sur le harcèlement à l'école et espère ainsi une intervention sur le risque lié aux réseaux sociaux. Cela doit alerter l'ensemble des parents sur leur rôle éducatif puisqu'en effet sur ce thème l'école se trouve démunie.

Une intervention est à réfléchir (comme le permis internet proposé par la gendarmerie pour les élèves mais aussi une intervention d'un conseiller numérique [dans la mesure des possibilités] auprès des familles).

Le conseil d'école est clos à 19h50.

Présidente : Mme Précigout

Secrétaire : M. Duchier